

# RÈGLEMENT DU CABINET

Dans un souci d'une bonne organisation et par respect vis-à-vis de toute personne amenée à être présente au sein du cabinet ou concernée par des soins en ergothérapie, il vous est demandé :

## HORAIRES

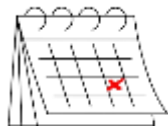


Merci de vous présenter **à l'heure pile du début de votre séance** (pas de salle d'attente disponible), par respect de notre planning et de nos autres patients, nous ne pourrons **pas décaler votre horaire**.

La séance sera effectuée sur le temps restant et sera facturée sur le temps prévu initialement.

---

## ANNULATION



Chaque **annulation de séance doit être prévenue au plus tard 24h à l'avance**, sachez qu'au bout de trois annulations de séance non prévenues et non justifiées au plus tard la veille, **nous serons en droit d'envisager de mettre un terme au suivi**. **Un dédommagement pourra être facturé en cas d'annulation non prévenue 24h à l'avance**.

---

## COMMUNICATION



**Si un échange d'information est nécessaire**, ce temps sera pris au début de la séance prévue pour ne pas impacter les autres rendez-vous. Les communications directes orales seront à éviter dans la salle d'attente, elles pourront avoir lieu sur votre demande dans le bureau du professionnel.

Si vous avez des informations à nous communiquer, de préférence, merci de le faire par écrit (mail ou sms ou courrier).

Nous restons naturellement disponibles pour échanger, lors de **rendez-vous téléphoniques convenus préalablement ensemble**.

**Un compte rendu écrit sur le suivi en ergothérapie vous sera fourni une fois par an**, dans la mesure du possible. Dans le cas de demande d'écrits supplémentaires nécessaires sur un plan administratif, il sera appliqué le forfait travail indirect indiqué sur le devis qui vous a été joint et que vous avez signé.

---

## FACTURATION



Pour le règlement, une facture vous sera adressée par mois, avec le récapitulatif des séances effectuées. Le **règlement** de cette facture doit être fait, dans **les 10 jours après réception de la facture**, soit par chèque, virement bancaire (RIB présent sur la facture) ou espèces remises en main propre en prévoyant le compte juste.

**Il est précisé dans les devis que des pénalités de retard peuvent être appliquées en cas de retard de paiement (1€ par jour ouvrable de retard)**.

Au-delà d'un retard de paiement de plus de deux mois, **nous serons en droit d'envisager de suspendre ou clore le suivi**.



---

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dès l'entrée du cabinet merci de mettre votre **téléphone en silencieux** et de limiter les nuisances sonores à proximité des bureaux de consultations.

Les **trottinettes et vélo doivent rester à l'extérieur** du cabinet et sont sous la responsabilité du patient.

Dans le cas où un **patient mineur quitte seul le cabinet**, une **autorisation parentale** doit être signée.

---

## MESURES SANITAIRES

L'ensemble des membres du cabinet d'ergothérapie applique les mesures sanitaires et d'hygiène en vigueur, dans le respect des recommandations du Ministère de la santé.

Chaque patient aura à sa disposition de quoi **se laver et/ou se désinfecter les mains**, en début et fin de séance.

Pour éviter la transmission, **chaque patient devra amener son matériel** (trousse, outils scolaire, ordinateur.....)

En **cas de problème de santé**, notamment de **risque de contagion** par le patient et son entourage proche, nous vous remercions d'en **avertir dans les plus brefs délais l'ergothérapeute** en charge de son dossier par mail et/ou téléphone.

---

Concerne le patient :

NOM :  Prénom :

Signature du patient <sup>(1)</sup> précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

à  le  /  /

Signature :

<sup>(1)</sup> ou son représentant légal

